

- CHARTE ÉTHIQUE -

L'aventure Les Grands Moyens commence à Paris, début 2019, avec un groupe d'une dizaine de salariés/indépendants architectes, ingénieurs, maîtres d'ouvrage et artisans. Tous se retrouvent autour d'un même constat : nos professions marchent sur la tête. Les conditions de travail sont déplorables et les projets réalisés dommageables pour la planète. Nous réfléchissons alors à travailler autrement, aussi bien dans notre fonctionnement social (hiérarchie horizontale, égalité des salaires...) que dans les projets que nous concevons (approche transdisciplinaire, radicalité écologique...).

Le texte qui suit est le fruit d'une année de débats et de rencontres inspirantes. Écrit à plusieurs mains, il deviendra la ligne directrice de nos deux coopératives lancées fin 2021.

Les Grands Moyens est un collectif préfigurant la création d'un groupement coopératif. Ce groupement réunit en son sein trois pôles solidaires et complémentaires : conception, construction et maîtrise d'ouvrage. La présente charte résume les raisons de sa création, ses ambitions et son organisation.

POURQUOI ?

Nous sommes un groupe de personnes issues du monde de l'architecture, de l'ingénierie, de la construction et de l'aménagement du territoire, réunies autour d'un constat : notre milieu interprofessionnel est malade. Les ingénieurs, les entreprises du bâtiment, les architectes qui en sont responsables devant la loi, ne parviennent plus à assurer la qualité des constructions, le respect des paysages ni celui du patrimoine.

Les logiques économiques au profit d'intérêts particuliers (matériaux pauvres et polluants, construction jetables, etc.) tout autant que la négation de l'histoire et des particularités spécifiques des lieux rongent les territoires et empoisonnent notre cadre de vie en tant qu'habitat du vivant sous toute ses formes. La disparition des savoir-faire, l'abandon fréquents des habitats vernaculaires pourtant construits avec des matériaux pérennes ne sont que les signaux récurrents des troubles plus larges qui ébranlent notre pratique.

Symptomatiques des crises qui traversent notre époque, ces constats et cette déprise progressive des acteurs de la construction sont pour nous les signes de la nécessité de changer de paradigme en centrant notre pratique sur un projet commun alternatif et en envisageant une pratique transversale et mutuelle de la construction.

QUOI ?

Finalité

La finalité du Groupement coopératif n'est pas la maximisation du profit pécunier mais la réalisation d'une architecture de qualité par des projets inclusifs et à la plus petite empreinte environnementale possible, accompagnant les territoires dans une transition écologique et résilience nécessaire.

Techniques

Le Groupement coopératif tend toujours vers l'usage de matériaux locaux, pérennes, renouvelables ou de réemploi, dans le respect de l'environnement, de la santé des ouvriers et des occupants. L'usage des matières plastiques, du ciment, des métaux et autres matériaux polluants est réduit au strict minimum pour chaque projet. Les techniques de construction sont orientées vers la mise à profit des apports naturels (vent, ensoleillement, eau de pluie, végétation...) à travers des dispositifs simples d'entretien et de basse-technologie. Par nos expérimentations et recherches nous tenterons d'alimenter la réflexion collective sur la construction durable.

Patrimoine & pérennité

Lorsque cela est possible, nous préférons toujours orienter la commande d'un maître d'ouvrage vers une rénovation ou une réhabilitation du bâti plutôt que vers une construction neuve. Il en va de même pour les projets immobiliers à l'initiative du Groupement coopératif.

Lorsque la réhabilitation ou la densification du tissu urbain n'est pas envisageable, notre activité constructive doit alors limiter l'étalement urbain au strict nécessaire, protéger la nature et renaturer les espaces construits.

L'architecture s'inscrit dans un temps long, les techniques de construction utilisées et les matériaux mis en œuvre se doivent de faciliter les possibles reconversions des bâtiments.

Les projets doivent s'inscrire dans une démarche de continuité patrimoniale, particulièrement en ce qui concerne le gros œuvre. À ce titre, les constructions entreprises sont pensées pour durer et pour être réparables le plus facilement possible. La plus grande rigueur est appliquée pour éviter l'obsolescence prématurée des constructions. Ces dispositions concernent tant le choix des matériaux que des techniques de mise en œuvre et des artisans employés pour l'ouvrage.

Les projets doivent être construits avec un impact minimal ou nul sur leurs sites d'implantation (compacité, imperméabilisation des sols, déblais/remblais) tout en produisant le moins de déchets non-recyclables, non-réemployables ou non-compostables.

Vision territoriale

Notre posture vis à vis des problématiques contemporaines nous demande d'adopter une vision territoriale inscrite dans le long-terme. Par vision territoriale, nous entendons ramener l'échelle des projets à une zone définie par les aspects systémiques du territoire à l'échelle locale et englobant les différents caractères concourant à l'unicité des lieux : caractère de l'architecture vernaculaire, étendue de la zone des déplacements liés à l'activité économique locale, particularités géologiques, sociologiques, culturelles, historiques, paysagères, productives... La zone de projet ainsi définie est intégrée comme un système pré-existant dans lequel les interventions architecturales s'insèrent dans le but d'améliorer ce système et de le valoriser.

Le rôle d'arbitrage ou de conseil vis à vis de nos commanditaires et partenaires est ainsi déterminant pour prendre en compte cette échelle de projet.

Approche inclusive

Le Groupement coopératif veille à rendre les logements qu'il produit financièrement abordables afin qu'ils soient accessibles à un profil de population le plus large et mixte possible. Lorsque le contexte s'y prête,

la programmation et la conception des projets cherche alors l'implication et *l'empowerment* de ces futurs usagers. Nous veillons également à ce que l'architecture des projets soit inclusive, conviviale et sensible aux problématiques de genres, de vieillissement ou de handicap.

COMMENT ?

Approche pluridisciplinaire & holistique

Le Groupement coopératif souhaite réunir les activités de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de construction dans l'objectif de maîtriser la majeure partie du processus architectural. Nous visons à expérimenter et créer les conditions d'une architecture vertueuse. Le travail est réalisé en équipe pluridisciplinaire : architectes, ingénieurs, juristes, artisans, etc. réunis selon les besoins de chaque pôle d'activité ou projet.

Appuyé par nos recherches sur le secteur de la construction et ses pratiques, les décisions prises sur chaque projets intègrent l'aspect multi-factoriel et systémique de nos réalisations. Révélant les chaînes de répercussions souvent invisibles et néfastes, cette approche holistique permettra de prendre les décisions, qui s'imposent comme les plus pertinentes, en âme et conscience.

Gouvernance partagée

Le Groupement coopératif est dirigée collectivement par l'ensemble de ses membres réunis en assemblée. Les modalités de réunion et de décision sont définies par les statuts du groupement. L'assemblée décide des objectifs annuels du Groupement coopératif, du respect de ses valeurs, de son organisation, de la rémunération, des postes et rôles attribués à chacun, ainsi que de la création des différents pôles d'activité et de leurs prérogatives.

Le Groupement coopératif s'appuie sur la confiance en chacun de ses membres à prendre les responsabilités et les décisions par lui-même et au nom du collectif dans les missions qui lui sont dévolues. Chaque membre s'engage ainsi à faire les choix les plus raisonnés et proches des valeurs énoncées par la charte. Dans la réalisation de leurs missions les membres jouissent d'une autonomie mais les décisions les plus importantes sont prises collégialement, en concertation avec les autres membres.

Rémunération

Les membres du groupement coopératif sont rémunérés par un salaire horaire unique qui peut être pondéré par des mesures solidaires particulières et de la localisation géographique. Tous les honoraires issus d'un temps de travail rémunéré par la SCOP doivent revenir à la SCOP.

Par ailleurs, tout résultat net positif est réinvesti dans la trésorerie, les salaires ou les opérations du Groupement coopératif.

Partenaires

Nous visons à nous entourer de partenaires (entreprises, maîtres-d'ouvrages...) en mesure de travailler en accord avec les valeurs de cette présente charte. En apprentissage permanent, nous considérons nos partenaires comme des éléments moteurs à toutes les étapes du projet. Nous veillons à les intégrer en amont dans une démarche pluridisciplinaire. Cet échange permettra au fil du temps d'améliorer les compétences propres de chacun des acteurs et tendre vers une meilleure qualité des ouvrages et des pratiques.

Outils de travail

Les outils de travail tendent vers la plus grande sobriété et le travail à la main est privilégié dès que possible. Le bien être des salariés est une priorité, c'est pourquoi il convient à chaque membre de définir les outils

les plus adaptés selon ses envies, ses aptitudes, ses besoins ou contraintes. L'outil informatique n'est donc pas interdit, nous veillons cependant à ce qu'il ne devienne pas une forme d'aliénation.

Transport

Les moyens de transports décarbonés sont privilégiés par les membres du Groupement coopératif.

- Les Grands Moyens -